



SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

n° 27-2017

TARIFS DU CENTRE EQUESTRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 à 14h30**, salle de réunion du pôle hippique (chemin de la Madeleine), sur convocation du 30 AOUT 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président élu ce jour.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. Jean-Manuel COUSIN

M. Jean-Claude BRAUD

M. André DENOT

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Gilles QUINQUENEL

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Président de Saint-Lô Agglo

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Maire de Saint-Lô

- Suppléants

M. Gaël PINCHON

Mme Isabelle VANDENBERGHE

Conseiller municipal de Saint-Lô

Conseillère régionale

MEMBRES suppléants sans voix délibérative

Mme Marie-Pierre FAUVEL

M. Mickaël GRANDIN

Mme Catherine SAUCET

Conseillère départementale

Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

- Titulaires

M. Pascal MARIE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseiller régional

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les éléments d'information figurant dans le rapport ;

Considérant la nécessité d'une évolution des tarifs du centre équestre géré par le Syndicat Mixte du Pôle Hippique à compter du 1^{er} juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical **décide** d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2017 les tarifs (figurant en **ANNEXE**) pour la rentrée scolaire 2017/2018 se traduisant par :

- l'augmentation des tarifs horaires des cours et de coaching compétition de 5% et l'adhésion de 2 € pour toutes les catégories.
- de la modification du système de dégressivité des leçons, moins 10% pour 10 leçons prises, moins 15% pour 20 leçons prises et moins 20% pour 35 leçons (à l'année).
- la réintroduction des tarifs des cours de horse ball au même niveau et selon la même logique que les tarifs club ou propriétaires.
- l'introduction des tarifs en prestation à la carte, pour le transport de chevaux (en concours), location du camion, demi-pensions cheval et pension cheval journalière (détails en annexe).
- le réajustement des tarifs de pensions chevaux au mois pour être les mêmes que ceux déjà pratiqués par le pôle hippique.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

